

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 4 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué en date du vingt-sept du mois de novembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 7

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Sylvie DOUBLE, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Cécile GUILBERT, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir :

Monsieur Eric SINTES, ayant donné pouvoir à Monsieur David BARAIZE,

Madame Cécile HUET absente,

Madame Victoire JONCHERAY absente,

Madame Virginie MARZIN absente,

Secrétaire de séance : Madame Ophélie COSTA

1) Approbation du Conseil municipal du 6 novembre 2024

Adopté

2) Commissions

❖ Aménagement du territoire et grands travaux

- Remplacement des conduites d'eau

Réception faite par Angers Loire Métropole (avec entreprise Courant) avec réserves quant au parking (la couche de finition sera réalisée après les travaux du SIEML)

Travaux se sont bien passés, bonne communication et bons échanges entre ALM – Direction Eau et Assainissement, entreprise Courant, et les riverains

Un bi couche provisoire a été mis en œuvre.

- Enfouissement des lignes

Enfouissement des lignes rue de l'Eglise jusqu'à l'angle de la rue des caves

Les travaux réalisés par le SIEML et l'entreprise SORELUM démarrent pour 2 ou 3 mois

- Travaux de la Mairie

Chauffage

Rencontre de l'entreprise ATCS, le bureau d'études fluide n'a pas pu être présent

Un compte rendu a été envoyé

Le bureau d'étude a prévu au marché une centrale de traitement d'air pour tout le bâtiment avec fonctionnement en continu

Proposition mise en place de deux centrales avec des fonctionnements différents

Structure / sol

Pieux faits en extérieur

Intérieur : étude de sol faite, des micro-pieux sont à installer, un avenant va être pris

- Projet voirie

Présentation de l'avant-projet vendredi 6 décembre matin

Une réunion publique sera organisée

Travaux prévus 1^{er} semestre 2026

- Fauchage élagage

Campagne réalisée

❖ Vivre ensemble

- Pot des bénévoles et des agents le 6 décembre à 19h

25 personnes

Remise des bons cadeaux pour les agents

- Eglise

Allumée pendant période de Noël selon les horaires d'éclairage des décorations

- Ecole

- Arrêt de l'ATSEM

Agent recruté pour l'agent d'accompagnement des temps pélagiques et périscolaires assure le remplacement.

Sur son poste, l'agent n'est quant à elle pas remplacée

Si l'arrêt est prolongé, nous ferons appel à Solipass

- Aide Education nationale pour financer projet pédagogique « L'école, faisons la ensemble » pas de projet pour cette année
- Rentrée prochaine 73 enfants, risque de fermeture de classe en septembre
- Un comité de pilotage va être mis en place pour la rénovation de l'école
- Un kit d'isolement par classe va être prévu au budget 2025
- Le document unique (refait en 2021) va être mis à jour
- Mouvement social du 5 décembre 2024

Une enseignante a fait valoir son droit à la grève : accueil minimum mis en place

- CTG

Rencontre entre Marion NEEL (coordinatrice CTG) et Ophélie COSTA

Préparation du comité de pilotage du 17 décembre avec notamment un rappel de l'historique de ce qui a été fait

- Village d'avenir (18 communes labellisées sur le département)

Matinée du 4 décembre à Thorigné d'Anjou : échanges et partage d'expérience

Préfet et Sous-Préfet étaient présents

Mickaël BRETON est intervenu pour présenter notre projet

Agence Nationale Cohésion des Territoires propose différents accompagnements : mission d'ingénierie, un appui architectural et paysagiste gratuit, des avis sur les cahiers des charges...

Pourrait être intéressant pour le projet d'aménagement des extérieurs de la mairie

Des communes partent sur plusieurs projets, peut-être ajouter le projet de Chemin de la biodiversité

Mme COCHY-FAURE est remplacée par Mme ROY

- Bulletin municipal

Pensez à transmettre vos articles

Distribution des bulletins prévue la semaine suivant les vœux

❖ **Transition écologique**

Randonnée nocturne est replanifiée au 29 mars (date à confirmer)

❖ **CCAS**

- Repas des anciens du 26 novembre, s'est bien passé : 20 personnes étaient présentes
- 17 décembre découverte du massage des mains : présentation sera réalisée par Mme Sylvie DOUBLE
- Une réunion sera organisée en début d'année.

3) Finances

Objet : Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 - Approbation

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29 ;

VU l'article L 232-1 du Code des juridictions financières ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT que le budget communal est voté par chapitre ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024

Dépenses				
Chapitres/ comptes	Désignations	Montants 2024	Montants 2025	Opérations
20/2031	Frais d'études	2 000 €	500 €	- Groupe scolaire
21/2111	Terrains nus	125 375.97 €	31 343.99 €	
21/21318	Constructions autres bâtiments publics	135 280 €	33 820 €	
21/2138	Autres constructions	96 000 €	24 000 €	

21/2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 050 €	262.50 €	- Matériel agent communal
21/2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 383 €	2 095.75 €	- Atelier communal et agencement - Maison de l'enfance
21/21838	Autre matériel informatique	3 100 €	775 €	- Matériel mairie - Copieurs école et mairie
21/21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 600 €	400 €	- Mobiliers agent communal
23/2313	Construction Hôtel de ville	900 000 €	225 000 €	- Rénovation et extension de la mairie
Total		1 272 788.97	318 197.24 €	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

4) Administration

Objet : Administration - Dénomination de la voie du chemin Le Pré du Montarbeau et numérotation des habitations

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. La délibération est exécutoire par elle-même.

Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

VU le Code Général des Collectivités territoriale, notamment les articles L 2121-29, L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L321-4 ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

CONSIDERANT que les voies du Lieux-dit « Pré-Montarbeau » ne portent pas de dénomination ;

CONSIDERANT l'extrait du plan cadastral annexé à la délibération ;

CONSIDERANT que l'attribution d'un nom de voie par le Conseil municipal est motivée par la poursuite de l'intérêt général ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la création de la voie « chemin Le Pré du Montarbeau » ;
- ✓ **MODIFIE** le tableau de classement de la voirie ;
- ✓ **NUMEROTE** comme suit les habitations :

Numéro de la parcelle	Numéro de l'habitation
Parcelle A 581	1
Parcelle A 489	2
Parcelle A 583	4

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5) Ressources Humaines

Objet : Ressources Humaines – Contrat à durée déterminée - Agent d'accompagnement des temps pédagogiques et périscolaires – Service enfance – Avenant au contrat - Approbation

Le stage non rémunéré prévu au contrat concernait la période du 27 janvier 2025 au 14 février 2025, celui-ci est décalé sur la période du 24 février 2025 au 14 mars 2025 ;

De plus, des heures sont ajoutées au contrat afin de pallier aux remplacements ponctuels de l'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles ;

Enfin, afin d'adapter les horaires aux contraintes d'horaires en classe, à la demande de l'agent en contrat, et après validation par la collectivité, les horaires sont décalés de 10minutes chaque jour, à savoir de 8h35 à 13h35 (au lieu de 8h45 à 13h45)

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la délibération numéro 2024-51 ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT que les besoins du service justifient le recrutement par voie contractuelle d'un adjoint d'animation ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le projet d'avenant ;

- ✓ **MODIFIE** un poste d'agent d'accompagnement des temps pédagogiques et périscolaires contractuel à durée déterminée en application des dispositions de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, dans les conditions suivantes :
 - Du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025
 - Pour une durée hebdomadaire de **16.73/35^{ème}** annualisé – temps non complet
 - Sur la base de l'échelon 1, indice brut 367, indice majoré 366
- ✓ **APPROUVE** la fiche de poste annexée à la présente délibération ;
- ✓ **INSCRIT** les crédits budgétaires au budgets 2024 et 2025 ;
- ✓ **MODIFIE** le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE
Cadre d'emploi des attachés		
Directeur général de services/secrétaire de mairie	Attaché (1 ^{er} grade)	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des rédacteurs		
Directeur général de services/secrétaire de mairie	Rédacteur, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
Responsable enfance	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe (échelle C3)	1 poste à temps complet – non pourvu
Cadre d'emploi des adjoints techniques		
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (échelle C3)	1 poste à 33.12/35 ^{ème}
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial (échelle C1)	1 poste temps complet
Cadre d'emploi des adjoints administratifs		
Agent administratif polyvalent	Grades des adjoints administratifs	1 poste temps 24/35 ^{ème}
Contractuels		
Agent d'accompagnement des temps pédagogiques et périscolaires	Contrat à durée déterminée	1 poste à 16.73/35^{ème}
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 14.94/35 ^{ème}
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 11.10/35 ^{ème}
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 5.60/35 ^{ème}
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 1.54/35 ^{ème}
Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles	Contrat à durée déterminée	1 poste à 26.87/35 ^{ème}

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

6) Questions diverses

Tour de table

- Monsieur Demois :
 - Réunion du 12 décembre organisée par Angers Loire Métropole pour les élus municipaux
 - Trail d'Ecueillé aura lieu le samedi 14 décembre
 - Vœux du maire le 11 janvier (11h) précédé de l'accueil des nouveaux habitants (10h30)
- Mme Sachet a assisté à la visite du centre de tri proposée aux conseillers municipaux (70 personnes sont venues), visite très intéressante
- Mme Double : taille de haies (privée) : un rappel sera fait dans le journal

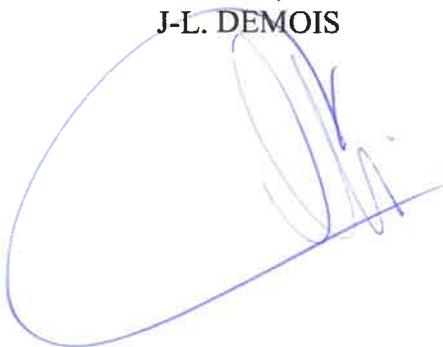
Date du prochain conseil :

- 15 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Certifié conforme,

Le Maire,
J-L. DEMOIS



Le secrétaire de séance
Madame Ophélie COSTA

